

## **CHAMPIONNATS du Grand-Est de CSO 2018**

### **-- Division ENSEIGNANTS --**

Version au 27/04/2018

**PREAMBULE** : Le CRE Grand-Est est né de la fusion des 3 anciens CRE d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne. La Commission de CSO a voulu, dès cette année, organiser un événement à l'échelle de la Grande Région. La 1<sup>ère</sup> édition de ces Championnats des Enseignants du Grand-Est comportera inévitablement des paramètres incertains : ▪ Nombre d'engagés total par indice ? ▪ Positionnement exact des épreuves en termes d'horaires?

→ En conséquence, les dispositions règlementaires exposées dans ce présent document pourront être revues en cas de nécessité. Le cas échéant, les modifications seront communiquées en temps utile via le site internet [www.cregrandest.fr](http://www.cregrandest.fr).

## **1. GENERALITES**

**PRINCIPE** : Le CREGE, en collaboration avec un Organisateur Délégué, instaure les Championnats du Grand-Est de Saut d'Obstacles Individuels division ENSEIGNANTS. Ils se courent sur un concours unique dans les indices Enseignant 3, Enseignant 2, Enseignant 1, Enseignant Elite.

### **INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL – ORGANISATEUR DELEGUE - DATE ET LIEU :**

Structure Organisatrice : Société Hippique de Reims

Date des épreuves : jeudi 31 MAI 2018

Lieu: Parc de Champagne, 10 avenue du Général Giraud à Reims    N° FFE du Concours : 201851003

**EPREUVES** : Pour chacun des niveaux ci-dessus, le Championnat est constitué d'une épreuve unique courue en 2 manches avec éventuel barrage.

1<sup>ère</sup> manche : Barème A au chronomètre : tous les concurrents participent à cette manche

2<sup>e</sup> manche : Barème A sans chronomètre : tous les concurrents participent à cette manche (sauf les concurrents éliminés ou ayant abandonnés en 1<sup>ère</sup> manche)

En cas d'égalité de points à l'issue des 2 manches (pour la 1<sup>ère</sup> place de l'épreuve ET/OU pour les trois 1<sup>ères</sup> places du Championnat) → Barrage au chronomètre

N.B. : le CREGE se réserve le droit de modifier le Barème si des conditions exceptionnelles l'exigent.

**PROGRAMME prévisionnel du Concours:** Sauf avis contraire, l'ordre des épreuves est celui spécifié sur FFECOMPET à l'ouverture aux engagements. Dans tous les cas : se conformer aux informations FFECOMPET relatives au concours.

Les épreuves supports championnat donneront lieu à un classement dit « de l'épreuve » et à un classement dit « du Championnat ».

## 2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Ouvert aux Enseignants** d'équitation diplômés : titulaires d'un diplôme d'Etat (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) et/ou titulaire d'une qualification donnant les prérogatives d'encadrement dans les activités équestres. Les cas particuliers sont à soumettre au CRE Grand-Est ([contact@cregrandest.fr](mailto:contact@cregrandest.fr)) au moins 3 jours ouvrés avant la date de clôture des engagements. Attention, ces diplômes devront avoir fait l'objet d'un enregistrement auprès des services de la FFE afin qu'il en soit fait mention sur la page 'licence' de l'Enseignant. A défaut, une copie du diplôme/attestation devra être fournie ([contact@cregrandest.fr](mailto:contact@cregrandest.fr)) au plus tard avant la date de clôture des engagements.

- **Ouvert aux Elèves Enseignants** d'équitation pouvant justifier de façon formelle leur entrée dans un Cursus de formation à un diplôme d'Etat ou à une qualification donnant les prérogatives d'encadrement des activités équestres. Une attestation d'entrée en formation (établie par l'Organisme qui dispense la formation) devra être fournie ([contact@cregrandest.fr](mailto:contact@cregrandest.fr)) au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de clôture des engagements.

La qualification « d'enseignants » ou « d'élève enseignant » ne pourra être retenue sans les éléments ci-dessus.

- Les cavaliers Enseignants hors région Grand-Est pourront participer aux épreuves supports Championnat mais ils ne seront pas pris en compte pour le classement des Championnats.

- Pour prétendre figurer au classement du Championnat, le cavalier doit être titulaire d'une licence de compétition prise au titre du CRE Grand-Est ou avoir un domicile basé dans le Grand-Est notifié sur sa licence en cours de validité au moment des épreuves.

	<b>Enseignant 3</b>	<b>Enseignant 2</b>	<b>Enseignant 1</b>	<b>Enseignant Elite</b>
<b>LFC</b>	Club ou Amat	Club ou Amat	Club ou Amat ou Pro	Club ou Amat ou Pro
<b>Galop minimum</b>	Galop 7 de cavaliers ou de compétition CCE, CSO ou Hunter ou une participation minimum à une épreuve amat ou pro de CSO avant le 17.11.2008			

- Les engagements terrain ou invitations sont à la discrétion de l'Organisateur. Il en est de même pour les changements de chevaux ou de cavaliers. Pour les changements de cavaliers ou inscription sur place, il appartiendra obligatoirement au cavalier de produire la preuve de son diplôme d'enseignant ou une attestation d'entrée en formation (comme décrit précédemment).

Dans tous les cas, il appartient aux cavaliers de vérifier avant la clôture des engagements qu'ils satisfont bien aux conditions du présent règlement.

- Les cavaliers engagés avec plus d'un cheval dans un même niveau de Championnat devront, avant le début de l'épreuve support, déclarer au jury leur cheval championnat. A défaut, le premier cheval passé sera comptabilisé championnat.

- Avec des chevaux distincts, un même cavalier peut, s'il le souhaite, prétendre à deux niveaux de championnats. Cependant il doit s'agir de deux niveaux d'indices consécutifs (exemple : Enseignant 3 et Enseignant 2 → OK ; Enseignant 3 et Enseignant 1 → Interdit)

### 3. NORMES TECHNIQUES

Les normes techniques seront les suivantes. Elles sont complétées par celles du règlement CSO FFE.

	<b>Enseignant 3</b>	<b>Enseignant 2</b>	<b>Enseignant 1</b>	<b>Enseignant Elite</b>
<b>Côte maxi</b>	0m95	1m05	1m15	1m25

### 4. TITRES ET CLASSEMENTS

Chacune des épreuves supports Championnat est attributive de titres. Le meilleur couple-championnat de chacune d'entre-elles sera déclaré Champion du Grand-Est de sa catégorie.

Les remises des prix s'effectueront en tenue conformément aux indications du Jury. Un cavalier absent ou ne respectant pas ces indications pourra être privé de ses attributions.

### 5. DIVERS

- Les montants des engagements et dotations figureront sur le Programme FFECOMPET.
- Pour les éléments ne figurant pas au présent document, les règlements FFE s'appliquent.
- S'inscrire à une épreuve support du Championnats Enseignants du Grand-Est vaut acceptation de l'ensemble des dispositions notifiées dans ce présent règlement.

Le CREGE se réserve le droit de modifier ce présent règlement si les conditions l'exigent. En cas de litige, seul le CREGE pourra décider en dernier ressort.

-----